

DG Inspection/division Délivrance/cellule Dépôts chez les vétérinaires

## Modification des ordonnances vétérinaires et du document d'administration et de fourniture

Cher Docteur,

Le 28 janvier 2022, [le règlement européen relatif aux médicaments à usage vétérinaire](#) est entré en vigueur. Cela signifie, entre autres, que les vétérinaires ont l'obligation d'utiliser un nouveau modèle d'ordonnance vétérinaire.

### Ordonnances vétérinaires

La modification des ordonnances vétérinaires se fera en plusieurs phases.

#### Phase 1 : à partir du 28 janvier 2022

Le vétérinaire utilise un des deux modèles actuels et y ajoute les mentions suivantes.

1. Pour les ordonnances à deux volets (vert/bleu) qui ne peuvent être utilisées que pour les animaux non-producteurs de denrées alimentaires :
  - **l'identification de l'animal** ou des groupes d'animaux à traiter,
  - les **substances actives** du médicament,
  - la forme pharmaceutique et le dosage,
  - la quantité prescrite ou le nombre d'emballages et leur taille,
  - les mises en garde nécessaires pour assurer la bonne utilisation, y compris, le cas échéant, pour assurer un usage prudent des antimicrobiens,
  - indiquer « cascade » si un médicament est prescrit selon la cascade,
  - indiquer « prophylaxie » ou « métaphylaxie » s'il s'agit d'un antimicrobien prescrit en prophylaxie ou métaphylaxie.
2. Pour les ordonnances à trois volets (blanc /jaune/rose) :
  - les **substances actives** du médicament,
  - la forme pharmaceutique et le dosage,
  - la quantité prescrite ou le nombre d'emballages et leur taille,
  - les mises en garde nécessaires pour assurer la bonne utilisation, y compris, le cas échéant, pour assurer un usage prudent des antimicrobiens,
  - indiquer « cascade » si un médicament est prescrit selon la cascade,
  - indiquer « prophylaxie » ou « métaphylaxie » s'il s'agit d'un antimicrobien prescrit en prophylaxie ou métaphylaxie.

### Attention

Les ordonnances pour les **antimicrobiens** sont valables pendant **maximum cinq jours**. Pour tout autre médicament, la durée de validité des ordonnance est de maximum quinze jours pour les animaux producteurs de denrées alimentaires et de six mois pour les animaux non-producteurs de denrées alimentaires.

### Qu'entend-on par « identification de l'animal ou du groupe d'animaux » ?

Ce qui permet de distinguer de la manière la plus fiable l'animal/les animaux à traiter.

### Définition des antimicrobiens

Toute substance ayant une action directe sur les micro-organismes et utilisée pour le traitement ou la prévention d'infections ou de maladies infectieuses, dont les **antibiotiques, les antiviraux, les antifongiques et les antiprotozoaires**.

#### Phase 2 : dès la publication du modèle belge (la date vous sera communiquée ultérieurement)

Il y aura une période transitoire de six mois durant laquelle trois modèles se côtoieront :

- le nouveau modèle belge,
- l'ancien modèle belge à deux volets complété selon la phase 1,
- l'ancien modèle belge à trois volets complété selon la phase 1.

Phase 3 : à la fin de la période transitoire de six mois  
Seul le nouveau modèle belge est valable.

Phase 4 : la Commission européenne peut, au moyen d'actes d'exécution, établir un modèle de format pour les ordonnances vétérinaires  
Dès publication des actes d'exécution, seul le modèle européen sera valable.

### **Document d'administration et de fourniture (DAF)**

La modification du DAF se fera en plusieurs phases.

Phase 1 : à partir du 28 janvier 2022

Le vétérinaire utilise le modèle actuel et y ajoute les mentions suivantes.

1. Si le DAF sert de registre de sortie des médicaments du dépôt chez le vétérinaire :
  - la forme pharmaceutique et dosage du médicament,
  - le numéro de lot,
  - le numéro d'autorisation de mise sur le marché (AMM),
  - les coordonnées du vétérinaire qui administre ou fournit les médicaments.
2. Indiquer « cascade » si un médicament est utilisé selon la cascade.
3. Indiquez « prophylaxie » ou « métaphylaxie » s'il s'agit d'un antimicrobien utilisé en prophylaxie ou métaphylaxie.

Phase 2 : après publication du nouveau modèle de DAF (la date vous sera communiquée ultérieurement)

Il y aura une période transitoire de six mois durant laquelle deux modèles se côtoieront :

- le nouveau modèle de DAF,
- l'ancien modèle de DAF complété selon phase 1.

Phase 3 : après la période transitoire de six mois  
Seul le nouveau modèle de DAF est valable.

### **Contact**

[infovet@afmps.be](mailto:infovet@afmps.be)

